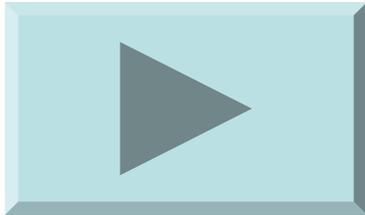


# Modalités de financement AELB sur les SAGE

Ce qui va changer au 01/01/2010

# Les études



	Actuellement	A compter de 2010
Elaboration du Sage	60%	60%
Mise en œuvre	50%	
Suivi et évaluation	50%	

# L'animation de la CLE

	Actuellement	A compter de 2010
Sage en élaboration		
Sage mis en œuvre (3 ans après l'approbation)	50%	50%
Sage mis en œuvre (au-delà des 3 ans)	30%	

# Animation (plafonds et forfaits)

- Coûts salariaux
  - Coût plafond de 70 K€/animateur/an
- Charges de fonctionnement de l'animateur
  - Forfait de 10 K€/animateur/an
- Charges de fonctionnement de la CLE
  - Forfait de 6 K€/structure porteuse/an

A titre exceptionnelle et dans la limite du plafond de 70 K€, les coûts salariaux peuvent inclure une assistance technique interne à la structure porteuse.

# Communication et information

	Actuellement	A compter de 2010
Sage en élaboration		
Sage mis en œuvre (3 ans après l'approbation)	50%	50%
Sage mis en œuvre (au-delà des 3 ans)	30%	

# Communication information

- Objet : informer sur les enjeux du Sage, l'avancement de son élaboration et de sa mise en œuvre
  - Actions relevant de la structure porteuse du Sage
- Coûts plafonds
  - Sage de moins de 1 000 km<sup>2</sup> : 20 K€/an
  - Sage d'au moins 1 000 km<sup>2</sup> : 40 K€/an
  - Coûts appréciés comme une moyenne interannuelle
    - Inciter à programmer les actions de communication

Merci pour votre attention

# Etudes éligibles

- Elaboration, révision, actualisation du Sage
  - Dont études liées à des problématiques prioritaires (ZH, morpho, nappes...)
- Mise en œuvre du Sage

Les inventaires de ZH réalisés à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU ne sont pas éligibles

- Amélioration du contenu du PAGD et règlement
- Suivi de la mise en œuvre
  - Evaluation de l'atteinte des objectifs et de l'application des dispositions et règles
    - Tableaux de bord, SIG, bilans...

